

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1367 du 30 décembre 1960 :

n° 1367

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

30 décembre 1960

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro

31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

pensables sont sous les drapeaux, est accordée au soldat de 2e classe Moussa Louis, matricule 59.976.00011 en service au 16e Bataillon d'Infanterie de Marine pour compter du 1er janvier 1960, date de son incorporation. Les ordres de paiement correspondant à cette allocation seront établis par les soins de l'Intendance Militaire des Forces Terrestres de la C.F.S., et payés par le Trésor au titre du Ministère de la Santé Publique et de la Population.